



réunion publique 16.04.2024



AU PROGRAMME!

Comment vous Le PLU qu'es aquo? participez? L'enquête publique Rappel du PADD Présentation des Présentation du Orientations d'Aménagement et règlement graphique de Programmation Temps d'échanges



LE PLU QU'ES AQUO?



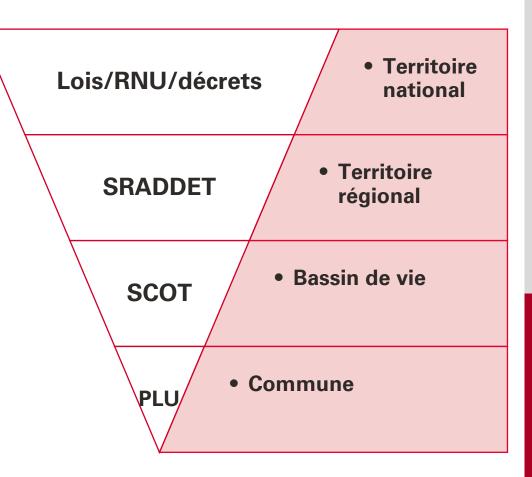
Le PLU c'est quoi ?

- ⇒ Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire et par là même fixe les règles d'occupation des sols.
- C'est un document a dimension prospective, se devant d'anticiper et d'accompagner les mutations territoriales majeures dans l'objectif d'un développement durable et maîtrisé.



Le PLU c'est quoi ?

- Le Plan Local d'Urbanisme traduit un projet de territoire porté par les élus communaux
- ll devra être compatible avec le Schéma de la Grande Agglomération Toulousaine en cours de révision et intégrer les dispositions du code de l'urbanisme, dont la loi Climat et Résilience



Pourquoi un nouveau PLU à Labastidette ?

Etablir au niveau communal une politique d'aménagement et de développement urbain qui tienne compte des évolutions législatives

Assurer une compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Par délibération en date du 05/07/2021

Maitriser l'accueil de la population

Maitriser les conditions de densification de la commune

Définir une stratégie d'équipement à long terme et à court terme

Réinterroger les zones à urbaniser de la commune

Les étapes de la révision...









DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Photographie du territoire à l'instant T

Cette étape fonde la connaissance du territoire et la justification des choix

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition des orientations de développement

Projet politique définissan les orientations de développement

PIECES REGLEMENTAIRES

Traduction spatiale et règlementaire des actions définies dans le P.A.D.D.

Définition des normes opposables aux autorisations d'urbanisme

ARRET DU PLU

Rédaction, justification des choix et évaluation des incidences sur l'environnement

Validation de la phase d'études par les élus

ı,

Les étapes de finalisation









CONSULTATION DES PPA

Recueil des avis de toutes les personnes publiques associées

ENQUÊTE PUBLIQUE

Phase d'information et recueil des observations du public

APPROBATION

Intégration des observations des PPA et de la population

APPLICATION

Application du nouveau document sur le territoire

Γ,



COMMENT VOUS PARTICIPEZ?



JE SOUHAITE PARTICIPER, COMMENT FAIRE?

- La concertation vise à associer les habitants à la révision du PLU









Insertion dans le bulletin municipal et sur le site de la mairie d'articles d'information sur l'avancement du projet de PLU

Installation de panneaux d'exposition en Mairie

Mise à
disposition du
public d'un
cahier de recueil
des observations
en mairie

Organisation de réunions publiques :

En juin 2023 & aujourd'hui!



FOCUS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE



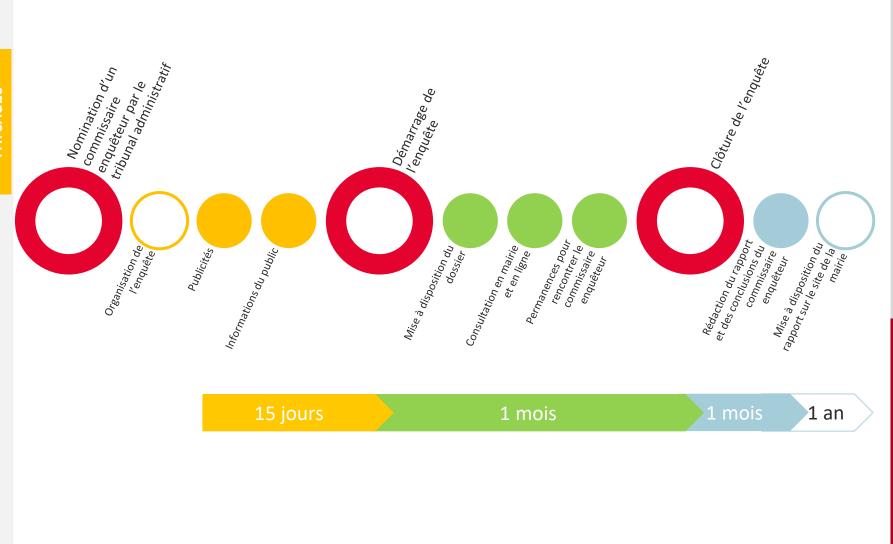
LE ROLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



Le commissaire enquêteur est indépendant, impartial et compétent mais n'est pas un expert.

- ☐ Nommé par le **tribunal administratif**
- ☐ Conduit de manière impartiale l'enquête publique
- □ Veille au bon respect de la procédure et à la bonne information du public
- ☐ Renseigne lors des permanences
- ☐ Recueille les **observations**
- ☐ Rédige un **rapport d'enquête** relatant la manière dont celle-ci s'est déroulée
- ☐ Rédige des **conclusions motivées** qui sont rendues publiques

LES ETAPES DE L'ENQUETE PUBLIQUE





RAPPEL DU P.A.D.D



Quel projet pour le futur ?

- ⇒Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document simple et concis qui donne une information claire aux citoyens sur le projet de territoire.
- PLU exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire.
- ⇒Par ailleurs, le PADD n'est pas opposable, ce sont les documents qui en demeurent la traduction qui le sont (règlement écrit, règlement graphique).

- ⇒En bref,
 - Il exprime le projet de territoire à l'horizon d'une dizaine d'années,
 - Il traduit l'ambition des élus et permet d'afficher des actions volontaristes et qualitatives
- ⇒Ainsi, le projet des élus de Labastidette a pour objectif d'accompagner un développement urbain mesuré et maîtrisé afin de préserver le cadre de vie.

Notre projet de territoire

AXE 1: AXE 2: AXE 3: **UN ENVIRONNEMENT A UN TERRITOIRE UNE OFFRE URBAINE A REVALORISER** ATTRACTIF A MAITRISER RENFORCER Maîtriser le Conforter le commerce Préserver développement de proximité tout en l'environnement démographique et urbain promouvant le pour maintenir la qualité Labastidettois développement de vie de Labastidette économique Garantir une offre Structurer une Maintenir l'identité organisation urbaine urbaine cohérente avec paysagère locale raisonnée les besoins des habitants Redonner à la nature une Favoriser la mise en lien Accompagner un place dominante en zone parcours résidentiel des espaces pour faciliter complet pour tous la mobilité urbaine Ce que l'on souhaite développer Ce que l'on améliore Ce qu'il convient de préserver

 Eléments de contexte Réseau routier principal

■ ■ Réseau doux existant Réseau doux à créer

Haies

Plans d'eau Corridors à conserver Corridors à renforcer Conserver les fonctions agricoles

Bois/forêts/peupleraies

Ruisseaux intermittents

Préserver les cônes de vues

Entrées de ville à mettre en valeur

Renaturer les espaces publics

Traiter la lisière des franges urbaines

Soutenir la centralité commerciale

Développer l'économie locale

Valoriser les ressources locales

de vie et favorables au lien social

celle à accueillir

attentes

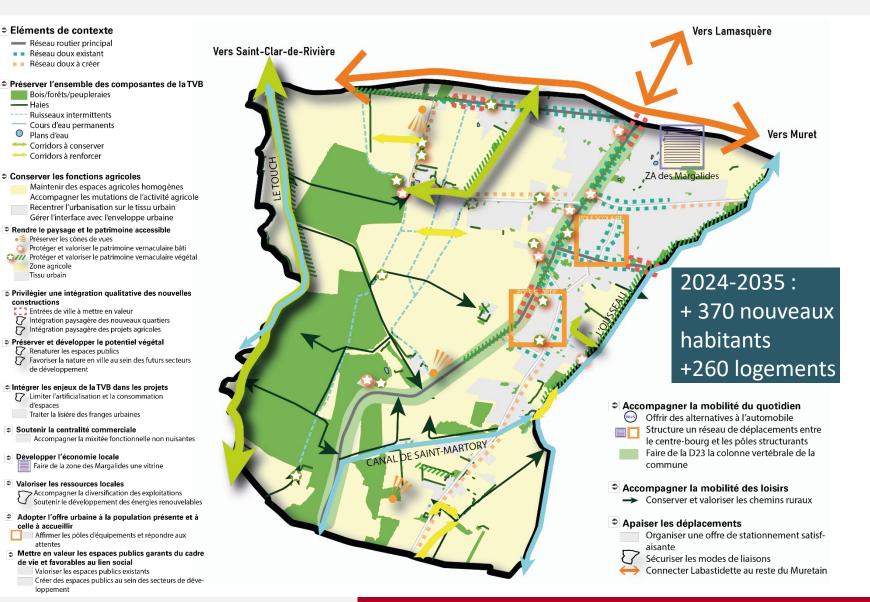
de développement

Tissu urbain

constructions

Cours d'eau permanents

SYNTHESE DU PROJET COMMUNAL



Le PADD et après?



Mise en application

 Projet politique du territoire = PADD
 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Orientations spécifiques =
 OAP
 Orientations d'Aménagement et
 de Programmation
- Sectorisation = Zonage = document graphique
- Prescriptions = Règlement écrit



PRÉSENTATION DU ZONAGE



Le découpage du territoire en zones



Les zones urbaines sont dites
" zones U"
= secteurs déjà urbanisés du
territoire



" zones AU "
= secteurs destinés à être ouverts
à l'urbanisation, ils sont couverts
d'une OAP



" zones A"

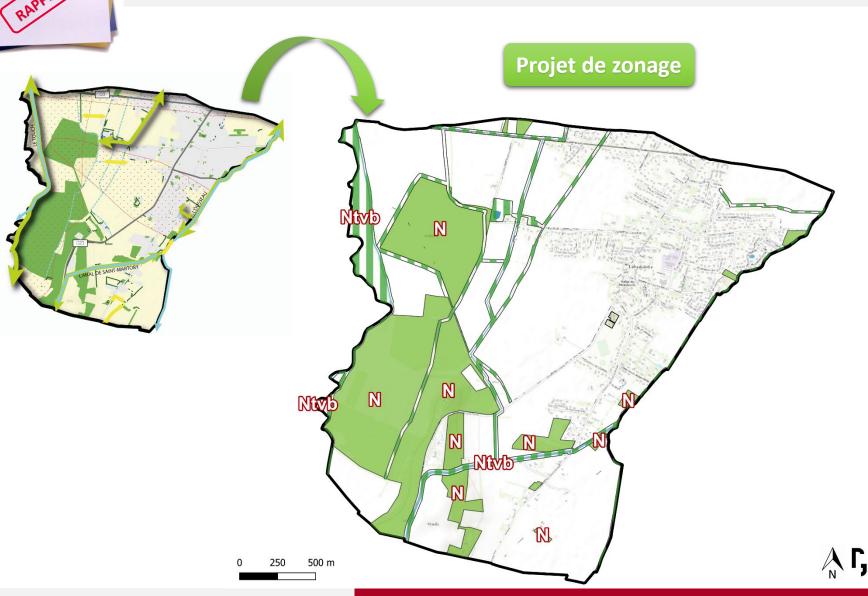
= secteurs à protéger en raison du
potentiel agronomique, biologique ou
économique des terres



Les zones naturelles sont dites "
zones N"

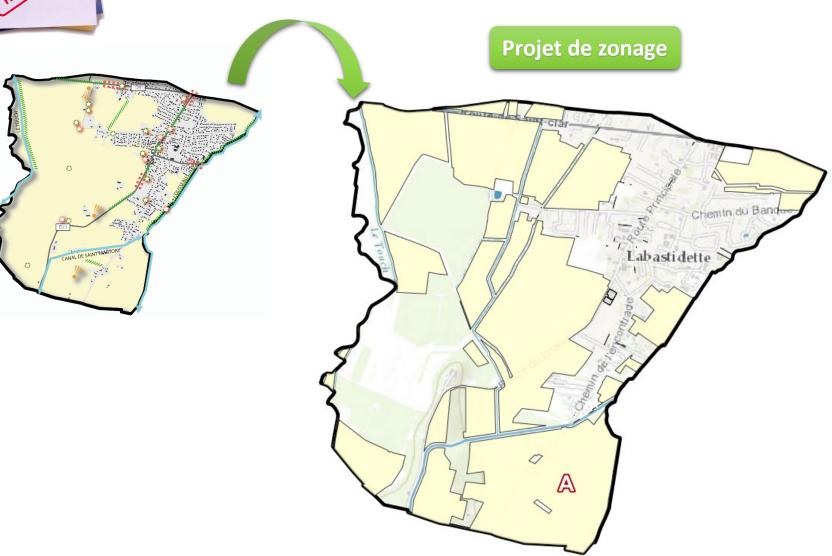
= secteurs à protéger en raison de la qualité des sites, milieux et espaces naturels

Les zones naturelles

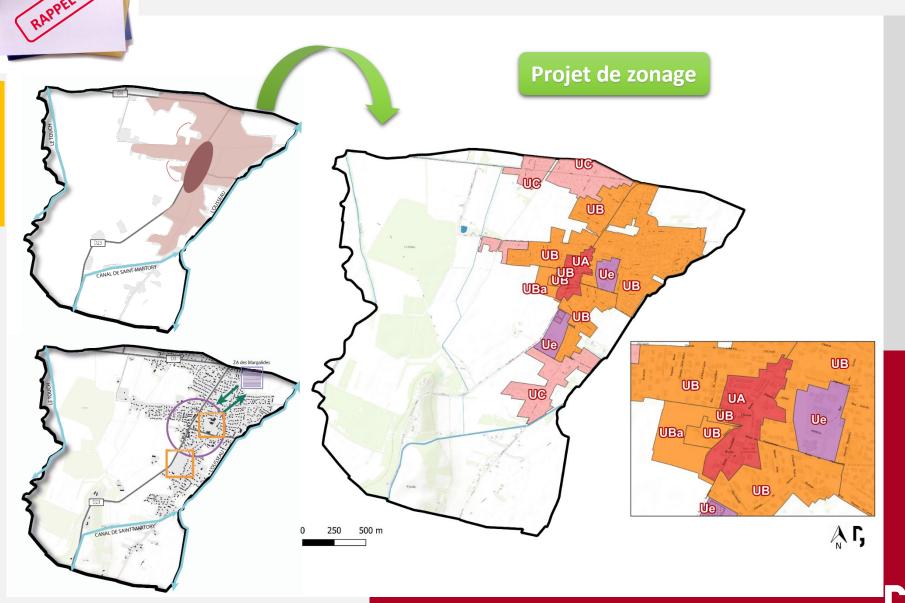




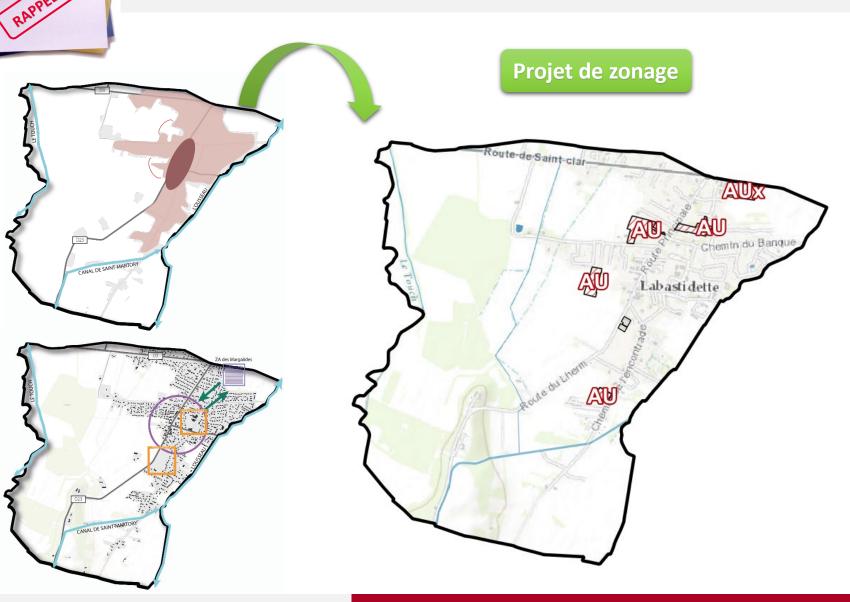
Les zones agricoles



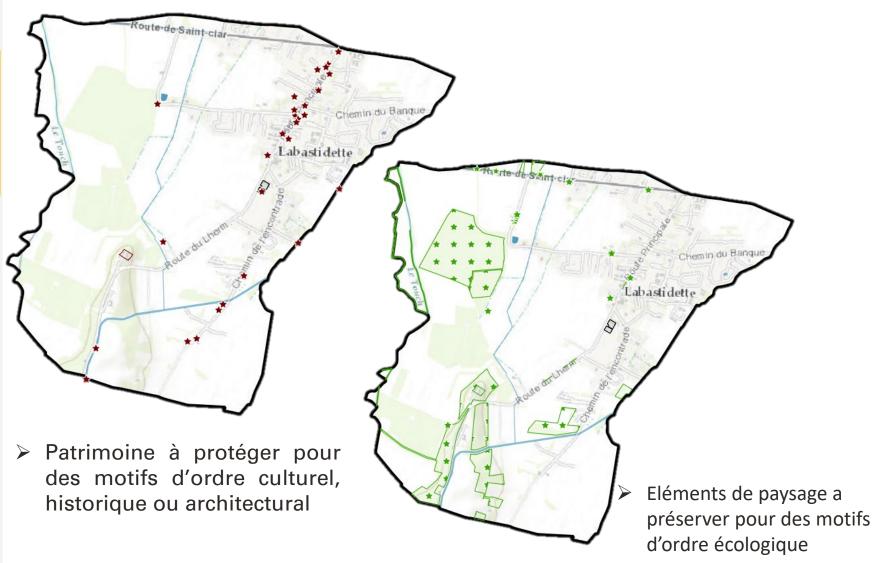
Les zones urbaines



Les zones à urbaniser



Des outils au service de la préservation du cadre de vie





PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Les OAP c'est quoi ?

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est une pièce obligatoire du Plan Local d'Urbanisme.

Souvent schématique et de lecture aisée pour tous (pétitionnaire, constructeur, élu...), elle décline spatialement les ambitions des élus pour le développement de la commune à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur défini.

Localisation

Obligatoire pour ouvrir des zones AU Facultative dans les autres zones

Sur des terrains privés comme publics

Pertinence

Elles concernent des thématiques ou des secteurs stratégiques pour la commune

Elle peuvent donner des directives sur un quartier d'habitat, une zone d'activités économiques ou commerciale, des équipements publics, etc.

Accompagner une densification douce dans les secteurs résidentiels



Des principes communs à appliquer :

- Plantation de lisières végétales au contact du tissu résidentiel
- Accompagnement paysager (plantation d'arbres/arbustes)
- Optimisation des accès existants
- Accueil de logements adapté au contexte : logements individuel ou semi-collectifs







Requalification du centre bourg

Les grands principes

- Requalification du parvis de la mairie / église en espace public renaturé et apaisé
- Réorganisation du stationnement
- Densification d'un secteur stratégique en cœur de bourg
- Proposition d'une offre de logements à destination des séniors
- Aménagement d'une perméabilité pour les déplacements doux



Deux projets en cours et maintenus dans le projet

Deux projets permis par le PLU en vigueur et dont les travaux sont toujours en cours

- → Secteur Bordebasse/ derrière l'église
- → Secteur Gravats
- Grandes orientations et objectifs de logements maintenus,
- Ajout d'une lisière végétale au contact de la zone agricole





Secteur la Baute

Un projet qui parachève l'urbanisation du secteur

- 3 temps d'aménagement répartis à l'horizon 2030
- Création de multiples espaces publics et de grands espaces collectifs paysagers favorisant les rencontres et la gestion des eaux pluviales
- Accompagnement paysager
- Aménagement d'une lisière végétale au contact de la zone agricole et des habitations
- Proposer une diversité de logements : individuels / intermédiaire / collectifs



Secteur Duron

Un projet qui parachève l'urbanisation du secteur

- 2 temps d'aménagement répartis à l'horizon 2035
- Aménagement d'espaces collectifs paysagers favorisant les rencontres et la gestion des eaux pluviales
- Accompagnement paysager
- Plantation d'une lisière végétale au des habitations
- Proposer une diversité de logements
 individuels / intermédiaire / collectifs
- Faciliter la circulation en se connectant au réseau routier existant



Secteur Margalides

Un projet porté par le Muretain Agglo

- Marquer visuellement et qualitativement l'entrée de ville sur Labastidette
- Donner une place importante aux espaces verts paysagers
- Sécurisation de l'accès avec un aménagement routier (Muret)
- Recul de 20m minimum avec les logements attenants et création d'une perméabilité piétonne pour rejoindre les arrêts de bus
- Accueil d'un village d'artisans





TEMPS D'ECHANGES





MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

